

## Avis adopté

Séance plénière du 23 avril 2024

### Articulation des temps de vie professionnel et personnel : de nouveaux défis

#### Déclaration du groupe Artisanat et Professions libérales

Si le travail reste une valeur essentielle dans notre société, le rapport au travail en revanche a évolué, avec désormais une forte attente d'un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle exprimée par les travailleurs de tous âges et de toutes catégories socioprofessionnelles.

L'aspiration est surtout de pouvoir s'organiser de manière plus souple pour être en mesure de mieux articuler son temps de travail avec ses besoins personnels qu'ils soient liés à la famille (parentalité, aidance...) ou à des engagements notamment associatifs.

Répondre à cette aspiration est un enjeu important pour les entreprises, car c'est un facteur clé de la qualité de vie au travail et d'implication des salariés, mais c'est aussi un facteur de fidélisation et d'attractivité ; des objectifs essentiels, plus encore pour les secteurs confrontés à des difficultés de recrutement.

Le défi de l'articulation des temps ne saurait toutefois se régler de manière unique et identique dans toutes les entreprises. Les contraintes liées à l'activité comme à la taille de l'entreprise sont aussi à prendre en considération.

C'est pourquoi, nous approuvons l'accent mis par l'Avis sur le dialogue social pour en déterminer les modalités, à travers un accord de méthode au niveau interprofessionnel, puis une déclinaison au niveau des branches professionnelles au plus près des réalités et spécificités de chaque secteur d'activités et s'appuyant sur un diagnostic préalable de type EDEC.

Selon nous, ces accords doivent fixer une feuille de route mais aussi proposer une boîte à outils notamment aux TPE, afin de les inciter à prendre en compte l'enjeu de l'articulation des temps dans leurs modalités d'organisation du temps de travail et d'accompagnement des besoins spécifiques de collaborateurs dans une approche « gagnant-gagnant » tant pour ceux-ci que pour l'entreprise.

A titre d'exemple, nous considérons que le Compte Epargne Temps Universel, en offrant la possibilité de conserver des jours de congés pour certaines périodes de la vie, devrait figurer dans la panoplie des dispositifs en faveur de l'articulation des temps.

Nous tenons aussi à souligner le rôle que peuvent tenir les instances paritaires territoriales de dialogue social – notamment les CPRIA et CPRPL – pour accompagner et encourager les TPE dans la mise en place de solutions concrètes.

Citons à cet égard, les « trophées Quali'vie » lancés en 2022 par l'U2P, en lien avec le Ministère du Travail et l'ANACT, et portés par les CPRIA de 5 régions, afin de valoriser les entreprises de proximité mettant en place des actions phares pour concilier le bien-être des salariés avec les performances de l'entreprise. Par ailleurs, nous saluons l'attention que porte l'Avis à la situation des travailleurs indépendants, ceux-ci étant très souvent confrontés à un temps de travail élevé au détriment de leur vie personnelle, avec des conséquences potentiellement délétères sur leur santé.

Les nouvelles générations de professionnels de nos secteurs ont – tout comme les salariés – le souhait d'une meilleure articulation des temps. Aussi, nous partageons la nécessité de développer des solutions adaptées de remplacement, tout particulièrement pour permettre à ceux qui exercent seuls de prendre des congés liés à la parentalité, sans être contraints de fermer leur entreprise et de s'exposer à un risque de perte de clientèle ou de patientèle.

**Le groupe Artisanat et Professions Libérales a voté cet Avis.**